

SUNTECH

H&M[®]

— PORTES ET FENÊTRES —



N'ATTENDEZ PAS LE SOLEIL !

PERGOLAS

H&M - Les Buttes - 58 Rue Alfred de Musset - 42300 MABLY
04 77 440 880 - contact@hmpf.fr - www.hmpf.fr



SAIN
-VINCEN
DE-BOISSE



MAGAZINE MUNICIPAL

FEVRIER 2021



KIRA AUTOMOBILES



**Vous avez un projet,
nous trouvons le véhicule
qui vous correspond et
qui rentre dans votre budget**

04 26 54 62 77

 **KIRA AUTOMOBILES**

- ATELIER ENTRETIEN ET RÉPARATIONS
- VOITURES NEUVES ET OCCASIONS
- PNEUMATIQUES ET BATTERIES

**ROANNE - 6 Avenue du Polygone - 42300 Roanne
04 26 54 62 77**



EDITO



Hervé Daval
Maire de Saint Vincent de Boisset

Conseiller délégué à
Roannais Agglomération
en charge de l'Aménagement
de l'Espace et de la Mutualisation

L'année 2020 s'est achever, elle n'a ressemblé à aucune autre et a été synonyme, pour beaucoup d'entre nous, de souffrances et de sacrifices. Nous avons tous dû réinventer notre façon de vivre, avec des périodes de confinement, de repli sur soi et la diminution des relations au quotidien. Mais la pandémie qui nous frappe a aussi montré notre capacité d'adaptation et l'importance des liens sociaux et de l'entraide, notamment à l'échelle de nos territoires.

2021 doit être l'année de l'espoir. Si le début de l'année est très difficile et ne permet pas, pour l'instant, de percevoir la disparition de l'épidémie et un retour à une vie « normale », nous devons être optimistes et aller de l'avant. Depuis plusieurs mois, les élus se sont mis au travail pour lancer de nouveaux projets et continuer à faire évoluer notre commune.

Sur le site de la Chamary, l'ancienne « petite maison » va être aménagée en logement locatif : les travaux vont démarrer en mars. Cet été, l'isolation de l'ancienne partie de l'école sera réalisée, afin de maîtriser les dépenses énergétiques. Enfin, la seconde phase des travaux de la route du Tonnelier sera réalisée au printemps. Au-delà de ces chantiers conséquents, le remplacement des panneaux signalétiques et directionnels de notre commune va être engagé, des travaux d'aménagements du cimetière ont démarré et le terrain multisports sera modernisé.

Enfin, nous avons engagé les démarches pour la rénovation et la sécurisation des douves du château.

Nous souhaitons que l'année 2021 offre rapidement l'occasion de retisser des liens avec les vinctinois et que la vie sociale reprenne son cours habituel. Nous espérons pouvoir vous retrouver au plus vite autour de manifestations associatives ou de festivités municipales lorsque les conditions sanitaires seront meilleures.

Toute l'équipe municipale a hâte de vous retrouver dans un cadre convivial afin de pouvoir échanger, discuter et être au plus près des habitants de la commune. Elle s'associe à moi pour vous souhaiter une très belle année 2021.

Retour sur 2020



JAN2020

- Travaux création paysagère Parc de la Chamary



- Réfection de la cour de l'école maternelle
- Campagne électorale
- Conditionnement de masques
- Passation de fonction

- Vœux du maire
- Médaille communale André Mejean

FEV2020

- Square école chemin piéton
- Installation table ping pong
- Carrefour du Roman 1ère phase travaux enfouissement ligne EDF

- Trophées des certificats d'économie d'énergie
- Médailles vermeil agents communaux
- Cérémonie de citoyenneté

MAR2020

AVR2020

MAI2020

JUIN2020

- Vote des délégations Maire adjoints
- Travaux assainissement chemin des Cerisiers
- Rencontre élus et associations

NOV2020

OCT2020

SEP2020

JUIL2020

DEC2020

- Aménagement étage mairie salle réunion
- Remise écharpe CME
- Distribution colis Noël
- Décoration de Noël

- Travaux accessibilité WC publics
- Réorganisation de la bibliothèque
- Nouveaux jeux parc de la Chamary
- Elections CME
- Signature rappel à l'ordre avec le Procureur de la République
- Aménagement parking place du souvenir

- FNACA remise de la croix du combattant
- Cantine animation Food truck

- Rentrée scolaire
- Conseil municipal remise écharpes adjoints

- Déplacement portail cour école
- Rencontre élus départementaux

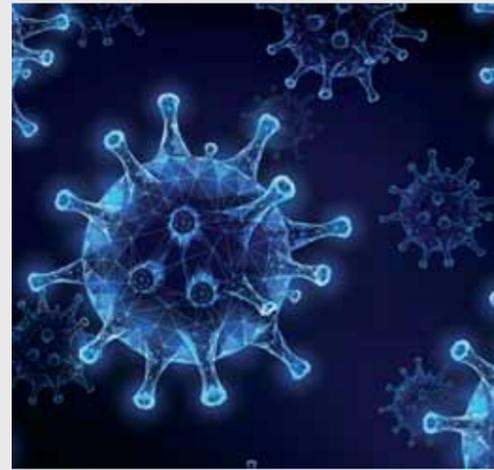


NEWS

Infos COVID-19

Depuis cet automne, les mesures sanitaires évoluent régulièrement, en fonction de la progression de l'épidémie et des décisions prises par le gouvernement. Nous faisons notre possible pour vous tenir informés dans les meilleurs délais via l'affichage en mairie, la publication d'informations sur Panneau Pocket, notre page Facebook et le site internet.

Les personnes réputées vulnérables sont répertoriées dans un fichier communal et les élus sont attentifs à leurs besoins. N'hésitez pas à contacter les services de la municipalité pour toute question sur la pandémie et les règles en vigueur. Informations sur le site officiel : <http://www.loire.gouv.fr/>



INFORMATIONS SUR
WWW.STVINCENTDEBOISSET.FR

Jeux de la Chamary

Les anciennes structures ne répondant plus aux normes de sécurité, la municipalité a décidé de les remplacer rapidement afin que les enfants et adolescents retrouvent une nouvelle aire de jeux. Ce sont les enfants du Conseil Municipal d'Enfants qui ont, avant le début du confinement, choisi les nouvelles structures qui ont été installées à l'automne par les agents techniques : un parcours

aventure pour les enfants de plus de 7 ans et un rocher d'escalade de près de 3 mètres de haut, pour les enfants de plus de 8 ans. Ces aménagements sont depuis très appréciés et permettent de ravir les plus jeunes et les nombreux promeneurs du parc de la Chamary.

INFORMATIONS SUR
WWW.STVINCENTDEBOISSET.FR

Toilettes publiques PMR

Comme déjà évoqué, La municipalité a décidé de rénover les toilettes publiques situées sur le site de la Chamary, à côté de la mairie et de la salle des fêtes. Les travaux, dont le montant s'élève à environ 8000 € ont été réalisés par des artisans locaux : Paul Teisseyre pour l'électricité, Menis pour la réfection des murs et du faux-plafond, André Perez pour le carrelage, Créabois pour les cloisons, Julien Chagnon pour la plomberie et M2B pour l'ouverture de la porte. Ces travaux de rénovation, réalisés au cours du mois d'octobre, avaient également pour objectif une mise aux normes de ces toilettes pour les personnes à mobilité réduite, conformément aux souhaits

de la municipalité et son engagement dans le cadre d'un Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée).

Pour ces travaux, une subvention du département a été obtenue dans le cadre de l'enveloppe Solidarité. A noter que pour limiter les dégradations, les toilettes ne seront accessibles que pendant la journée avec une fermeture automatique en début de soirée.



Procureur de la République Protocole de Rappel à la loi



Le Maire a reçu le 20 novembre, à sa demande, le Procureur de la République de Roanne, Abdelkrim Grini, pour cosigner un protocole de rappel à l'ordre. Cette convention est un outil à la disposition du Maire destiné à apporter une réponse rapide et souple à des faits non délictuels de nature à entraîner un trouble au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité.

Cette démarche a été souhaitée par le Maire et les élus pour apporter une réponse aux incivilités en augmentation constante sur la commune, bien qu'elles restent de nature modeste. Le Maire est un interlocuteur pour le procureur, étant de par sa fonction officier de police judiciaire : il incarne l'institution de la République. Le protocole de rappel à l'ordre lui permet d'affirmer son autorité, mais aussi de faire remonter des informations utiles pour affiner la politique pénale.

INFORMATIONS SUR
WWW.STVINCENTDEBOISSET.FR

Réaménagement des locaux de la mairie

L'appartement situé au premier étage de la mairie ayant été libéré par ses locataires, les élus ont décidé de conserver cet espace pour le fonctionnement des services municipaux. Des travaux de réaménagement ont été engagés pour permettre le réagencement de la mairie et l'installation de bureaux, d'une salle de réunion et d'un lieu de restauration et de pause pour le personnel communal. Cela permet de rendre le rez-de-chaussée plus fonctionnel et de proposer un accueil plus adapté pour la réception des administrés. Ce réaménagement répond également aux exigences du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) en termes de respect de la vie privée. L'accueil de la mairie sera ainsi rendu plus convivial, avec un lieu d'attente. Le bureau de la secrétaire de mairie sera également réaménagé et rendu plus adapté au travail administratif.

Distribution de colis à nos aînés

La situation sanitaire actuelle a eu raison de la tradition. Comme la plupart des communes de la région roannaise, Saint Vincent a décidé d'annuler le repas des seniors qui était programmé fin novembre pour le reporter, si cela est possible, au printemps 2021. Cette décision a été prise par la municipalité et les membres de la commission « Action sociale », en accord avec l'ancien CCAS avant l'annonce du confinement, afin d'éviter de prendre le moindre risque.

Les élus ont néanmoins voulu marquer leur solidarité et leur proximité avec les aînés de la commune, qui vivent des heures difficiles, en leur offrant des coffrets gourmands composés de produits du terroir et gourmandises.



La distribution des coffrets a été assurée au cours du mois de décembre par les élus du conseil municipal à l'approche des fêtes de fin d'année. Les entreprises

roannaises « Au Sud-Ouest » et « Les Vins de Sylvain » ont été sollicitées pour constituer des coffrets de qualité pour les amateurs. Une initiative appréciée par les seniors de la commune...

L'ECOLE

Ecole primaire publique

Enseignantes	Niveaux	Effectifs
Léna ROZIER (lundi, mardi) Perrine CHEMINAL (jeudi, vendredi)	Petite Section Moyenne Section	20 élèves
Myriam CULTY	Grande Section & CP	25 élèves
Nathalie PALLUET	CE1-CE2	28 élèves
Céline CHABANCE (mardi, jeudi, vendredi) Perrine CHEMINAL (lundi)	CM1-CM2	32 élèves

Projets, sorties, activités spécifiques programmés

Compte-tenu des incertitudes liées à la crise sanitaire peu d'activités et sorties ont été programmées.

Musée Déchelette : visites avec un médiateur du musée (non définies à ce jour).

Cinéma : dispositif « Ecole et cinéma » qui permet à tous les élèves d'assister à 2 ou 3 films dans l'année (à l'Espace Renoir).

Piscine : module de natation au Nauticum (Roanne), du lundi 29 mars au jeudi 22 mai inclus, pour les élèves de GS-CP et de CM1-CM2.



Module de randonnée : 10 séances de randonnée prévues en janvier-février pour les CE et CM

Nettoyage de printemps : aux abords de l'école et à la Chamary

Sorties de fin d'année : non définies actuellement.

La majorité des sorties scolaires occasionnent des frais et ne pourraient avoir lieu sans le soutien financier du Sou des Ecoles.



Deux employées communales aident les enseignantes des classes de maternelle et contribuent au bon déroulement des activités scolaires :

Nadine FEUGERE, qui est ATSEM (à plein temps)

Camille MUZEL, qui fait fonction d'ATSEM (à mi-temps).

→ Horaires : 8h30-11h45 et 13h30-16h15 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Restaurant scolaire

La société Newrest qui assure les repas de nos élèves donne entière satisfaction aux parents comme aux enfants avec de nombreux produits locaux et des menus élaborés par des nutritionnistes pour respecter l'équilibre alimentaire de l'enfant.

Cette année, elle a proposé la venue d'un « food truck » très apprécié de tous. Dans l'année, d'autres animations pourront être proposées par le traiteur pour créer des événements autour de la découverte de la nourriture.

Avec la crise sanitaire, le service du repas n'est plus en self et se fait à table avec l'aide des animateurs de la Soupe Au Caillou.



Nous travaillons sur une cantine orientée zéro déchet avec un tri réfléchi (différentes caisses pour les poules, les chiens, le compost, le plastique recyclé ...)

Cette année encore, la municipalité a offert le repas de Noël à tous les enfants de l'école le vendredi 18 décembre. Ils ont fini cette journée festive avec le spectacle offert par le sou des écoles.

Le périscolaire – L'accueil de loisirs

LE PERISCOLAIRE

Les enfants de l'école sont accueillis sur les temps du midi de 11h45 à 13h30 et du soir de 16h15 à 18h30.

L'équipe d'animation composée de 7 professionnels, est à l'écoute des enfants, de leurs besoins, de leurs envies. Les enfants sont libres, autonomes et ont la possibilité de se diriger sur différents ateliers et de proposer les activités.

Cette organisation leur offre la possibilité de découvrir, d'échanger, de prendre confiance, d'apprendre en s'amusant, et de construire en coopération différents projets.



L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs extrascolaire est ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires de 7h15 à 18h15 (sauf 3 semaines en Août et 2 semaines pour Noël). Les ados de Perreux et Montagny sont accueillis au club ado de St Vincent.

Espace de Vie Sociale « La Soupe au Caillou »

04.77.63.91.56. ou 06.60.90.49.46.
lasoupeaucaillou@outlook.fr

<https://www.facebook.com/evslasoupeaucaillou>

Inscriptions : prendre rendez-vous avec la structure par mail ou téléphone
Mme Caroline BOUJOT, Directrice de l'Association

Mme Delphine DUVERGER, Directrice adjointe de l'Accueil de loisirs, responsable du site de St Vincent de Boisset
Mr Philippe BERTHILLOT, Responsable ados

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale qui se trouve dans l'enceinte de l'école est ouverte à tous gratuitement les lundis et mercredis de 16h à 18h30. Les bénévoles Marie-Noëlle Alex et Annick Bernay sont là pour vous guider dans vos recherches.



Les coordonnées

bibliotheque@stvincentdeboisset.fr
Tél : 04 77 62 06 73

Avec la crise sanitaire, nous avons profité de la fermeture de la bibliothèque pour faire quelques remaniements :

- Aérer l'espace et faciliter la circulation pour une meilleure recherche.
- Trier d'anciens livres et acheter de nouveaux ouvrages pour satisfaire plus de lecteurs.
- Ré-étiqueter tous les documents à la norme nationale pour une meilleure recherche.
- Acheter des nouveaux présentoirs et caisses pour faciliter les recherches
- Alléger et réorganiser les rayonnages pour une mise en avant de livres « coups de coeur ».

- Abonner la bibliothèque à des magazines adultes hebdomadaires de cuisine ou de voyages ainsi que pour les plus jeunes « J'aime lire » et « L'école des loisirs ».

Ponctuellement, le mardi, Nicole Malzieu est de retour à l'école pour s'occuper des prêts des élèves de l'école, elle les aide à choisir leurs livres et leur propose une lecture offerte.

La bibliothèque vous donne gratuitement accès à des ressources numériques sur le portail de la médiathèque départementale de la Loire permettant de lire des magazines, journaux, écouter de la musique, s'auto-former ... en ligne. Demandez-nous l'inscription !

Venez choisir le vôtre !!

« Le livre se cache dans la bibliothèque aussi sûrement que l'arbre au sein de la forêt » L. Polastron

Restez en lien avec la commune via nos outils numériques

Courriel : mairie@stvincentdeboisset.fr

SITE INTERNET : www.stvincentdeboisset.fr



PANNEAU POCKET :

application gratuite à télécharger sur votre smartphone, toutes les informations essentielles de la commune en temps réel !



La Presse Ecrite

Les correspondants de presse sont à votre disposition. N'hésitez pas à les solliciter afin qu'ils couvrent les événements de la commune : fête des voisins, phénomène naturel remarquable, etc.

FACEBOOK :
[facebook.com/Commune-de-Saint-Vincent-de-Boisset](https://www.facebook.com/Commune-de-Saint-Vincent-de-Boisset)



Le Progrès :
Pierre ETIENNE
06 81 77 23 07
pierre.etienne.1@cegetel.net



Le Pays Roannais :
Michel BERNARD
06 81 13 00 93
michelbernard042@gmail.com

PUB

PUB

Question d'Urbanisme : Un PLU, comment ça marche ?

L'urbanisme communal concerne tous les administrés et une grande partie des démarches effectuées en mairie concernent ces problématiques.

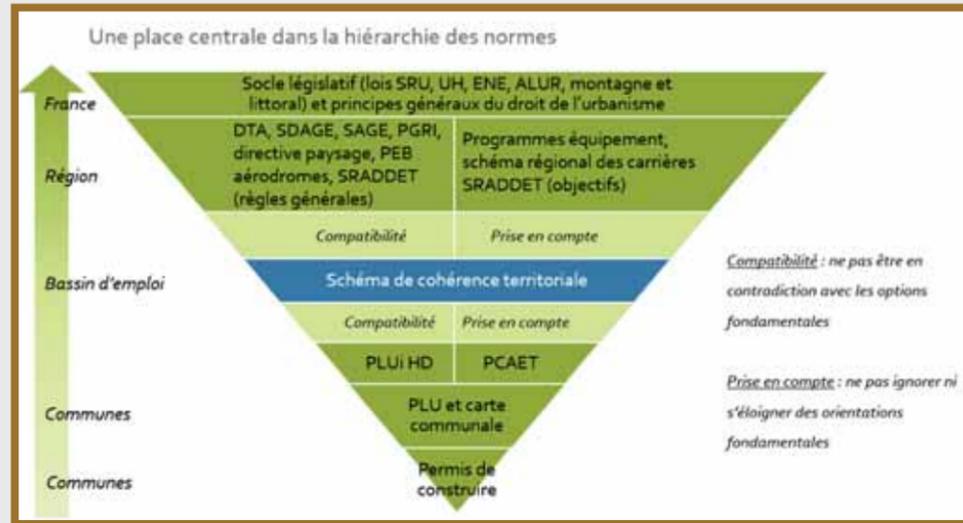
Un PLU, c'est quoi ?

Le PLU, ou Plan Local d'Urbanisme, est le document local, construit et signé par la municipalité, qui régit les règles d'urbanisme sur son territoire. Celui de Saint Vincent de Boisset date de 2016.

Comment est construit un PLU ?

Le PLU est constitué de multiples documents, dont les principaux sont les règlements par zone. Ces règles ne sont pas édictées au hasard : elles dépendent de la volonté politique, des caractéristiques historiques, patrimoniales et naturelles de la commune. Elles sont également contraintes par des normes comme le montre ce schéma.

C'est ce qu'on appelle la hiérarchie des normes. Elles orientent les règles d'urbanisme en matière de construction, d'aménagement de l'espace, de conservation de zones naturelles, d'équilibre entre les territoires, etc.



LES PRINCIPALES SONT : UA (Zone de Centralité), UB (Zone d'Ha-bitat), UL (Zone de Loisirs), A (Zone Agricole), N (Zone Naturelle)

Le rôle du SCoT ?

Au niveau local, les règles d'urbanisme sont retranscrites dans un document, le SCoT du Roannais, ou Schéma de Cohérence Territorial. Ce document oriente les choix politiques pour le territoire du Roannais. Il intègre les orientations politiques nationales, telles que la « Zéro Artificialisation Nette », le renouvellement urbain, la densification de l'habitat ou la lutte contre la vacance.

Quelles conséquences pour notre commune ?

Les orientations du PLU communal doivent s'inscrire dans cette hiérarchie des normes : il doit donc respecter les règles du SCoT. Cela explique en partie certains choix, difficiles à comprendre mais qui s'imposent aux communes et donc à ses administrés.

Le service instructeur de Roannais Agglomération a pour mission de vérifier, pour chaque dossier d'urbanisme, si les demandes sont conformes avec notre PLU. Il ne donne aucun avis sur la pertinence d'un dossier, il vérifie uniquement sa conformité.

Des modifications en cours....

La municipalité travaille actuellement à des modifications mineures de notre PLU, afin de l'adapter et de le rendre plus en adéquation avec la réalité des demandes d'aménagement et de construction observées au cours des derniers mois (abris de jardin, appentis, piscines, etc.). Dans les prochaines années, une révision du PLU devra être engagée, soit à l'échelle communale, soit à l'échelle intercommunale puisque la compétence « Urbanisme » pourrait devenir communautaire, avec l'instauration d'un PLUi, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à l'échelle de l'agglomération.

Modes de garde petite enfance Saint Vincent de Boisset

MAM "AU BONHEUR : Maison Assistantes Maternelles

94 Impasse de la Grange,
ouverte de 7h à 18h30.

Ouverture depuis janvier 2020.

Les deux assistantes maternelles Morgane Beluze et Claire Pardon accueillent huit enfants tous les jours, elles sont donc complètes. Une troisième assistante maternelle devrait les rejoindre dans cette belle aventure et donc augmenter la capacité d'accueil. Elles proposent aux enfants des activités adaptées à leur âge, motricité libre pour les tout-petits, activités manuelles, parcours de motricité, histoires et comptines, promenades, jeux de société, et aussi beaucoup de jeux libres pour faire travailler leur imaginaire !



Assistantes maternelles :

Mme Brigitte Chaize-Testa : 74 chemin des Rainettes 06.75.37.52.11

Exerce depuis 3 ans sur la commune de 7h30 à 18h. Elle garde actuellement 3 enfants vinciens mais dispose d'un agrément pour 4, un petit est déjà inscrit pour janvier. Elle propose de la peinture, des activités manuelles, motricité...



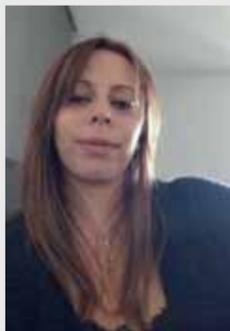
Mme Marie-Françoise Crottier-Combe : 714 route de Pradines 04.77.62.02.62

Exerce depuis 9 ans sur la commune. Elle a actuellement 4 enfants à qui elle propose des jeux, des activités manuelles intérieures et extérieures grâce à son grand jardin.



Mme Barbara Heckler : 528 route du Tonnelier 06.23.33.84.23

Exerce depuis 3 ans sur la commune de 6h à 18h. Agrément pour 4, est complète actuellement. Elle propose aux enfants des ateliers motricité, jeux libres et le langage des signes pour mieux communiquer avec les tout-petits.



Mme Noëlle Seignon : 727 route des Hauts de St Vincent 04.77.62.89.81

Exerce depuis 12 ans sur la commune de 8h à 18h avec 4 enfants actuellement de St Vincent, Pradines, Perreux et Le Coteau. Elle se déplace au relais d'assistantes maternelles. A la maison elle propose des jeux manuels, « des bricolages de Noël », de la cuisine, de la lecture, de la musique et des promenades.



COVID : Ne craignez pas de vous faire vacciner !

Pour prévenir la Covid19, la vaccination, comme dans d'autres maladies infectieuses, permet de déclencher une réponse immunitaire spécifique contre le Coronavirus afin de le neutraliser avant le déclenchement de la maladie. Les nouvelles technologies utilisent un ARN messager, véritable logiciel codant la synthèse de la protéine de surface de ce virus. L'injection de l'ARN dans le muscle déclenche sa fabrication dans les cellules musculaires provoquant ainsi, en réaction, la synthèse d'anticorps protecteurs spécifiques. Ces vaccins à ARN ne modifient en aucune façon nos gènes, l'ARN ne pénétrant pas dans le noyau des cellules et disparaissant rapidement. Depuis une vingtaine d'années cette technique fait l'objet d'amélioration continue. Ainsi de tels vaccins ont déjà été testés chez l'homme contre d'autres virus.



Dans l'étude concernant la prévention de la Covid19, des dizaines de milliers de personnes ont participé aux études préliminaires. Le vaccin à ARN messager a montré une très grande efficacité indépendamment de l'âge, du sexe ou des problèmes médicaux sous-jacents. Les effets secondaires quand ils existent sont le plus souvent légers et les accidents allergiques exceptionnels. Seules les personnes aux antécédents allergiques graves de type anaphylactique (réaction rapide et grave avec atteinte respiratoire ou digestive) doivent être écartées de la vaccination de même que la femme enceinte pour l'instant.

En pratique, compte tenu de leur grande efficacité et de leur bonne tolérance, ces vaccins de nouvelle génération vont jouer un rôle majeur dans le contrôle de cette épidémie. En protégeant chacun de nous, en enravant la diffusion du coronavirus et en limitant les formes graves, ils doivent nous inciter à nous faire vacciner avec en premier lieu les sujets les plus à risque afin de retrouver dès que possible une vie professionnelle, sociale et culturelle normale qui nous manque tant. La vaccination actuellement en cours des personnels de santé va s'étendre très prochainement aux personnes les plus âgées puis à l'ensemble de la population.

En ce qui concerne les gestes barrières, il est malgré tout conseillé de maintenir le port du masque jusqu'à la fin de l'épidémie. Quant au lavage des mains, son importance a suffisamment été mise en avant pour qu'il reste une habitude dans la prévention des épidémies à venir !

Docteur Jean Roche
Conseiller municipal

N.B. : Pour les plus de 75 ans et les personnes présentant un cancer ou recevant un traitement immunosuppresseur s'inscrire sur s.maiaa.com/vqw64V.

PRISE DE RENDEZ-VOUS
04 77 44 31 22
ou 09 70 77 17 10
www.maiaa.com

DEMARCHES ADMINISTRATIVES :

+ d'informations sur www.service-public.fr ou par téléphone au 3939

MAIRIE

135 route de la Mairie 42120 Saint Vincent de Boisset
04 77 62 02 24 • mairie@stvincentdeboisset.fr
Ouverture au public du lundi au vendredi
de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (fermée mercredi
après-midi) et le 1er samedi du mois de 10h00 à 12h00

www.stvincentdeboisset.fr

DEMANDE ETAT CIVIL

Pour l'ensemble de ces démarches, merci de contacter le secrétariat de mairie

LÉGALISATION DE SIGNATURE

La légalisation d'une signature vous permet de faire authentifier votre propre signature sur un acte qui a été rédigé et signé sans la présence d'un notaire. Cette démarche s'effectue en mairie sur rendez-vous, sous présentation d'une pièce d'identité en cours de validité et des documents à authentifier ! Vous devez signer au guichet devant l'agent.

MARIAGE

La célébration du mariage à Saint Vincent de Boisset est possible si :

- L'un (e) des futurs (es) époux (ses) est domicilié(e) sur la commune
 - L'un des parents (père ou mère) des futurs époux est domicilié sur la commune.
- Pièces à fournir consultables sur www.servicepublic.fr.

PARRAINAGE CIVIL

Le baptême civil se pratique à la mairie. Toutefois, il n'a pas de valeur légale. Pour les pièces à fournir : contacter la mairie.

PACS

L'enregistrement des PACS se déroule soit auprès de la mairie dans laquelle les partenaires déclarent fixer leur résidence, soit chez un notaire.

Il s'agit d'un contrat conclu entre deux personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune (article 515-1 du code civil).

Pièces à fournir consultables et téléchargeables sur www.servicepublic.fr.

RECONNAISSANCE AVANT NAISSANCE

Le père ou le père et la mère doivent se présenter en mairie avec leurs pièces d'identité et un justificatif de domicile.

Nouveaux habitants

Nous vous invitons à venir vous présenter en Mairie. Cela nous permettra de mieux vous connaître et de vous aider dans vos démarches administratives (invitation aux vœux du Maire, inscription sur les listes électorales, informations diverses).

Changement d'adresse :

Pensez à effectuer votre changement d'adresse auprès des différents organismes afin de faciliter vos futures démarches administratives, et être en règle avec la législation.

Changement d'adresse en ligne via www.service-public.fr

Passeports et Carte Nationale d'Identité (CNI)

Démarches à réaliser sur rendez-vous auprès des administrations habilitées :

- Mairie du Coteau : 04 77 67 05 11
- Police municipale de Roanne : 04 77 23 21 45
- Mairie de Riorges : 04 77 23 62 62
- Mairie de Renaison : 04 77 64 40 22

Déclaration de perte ou de vol de la carte d'identité, du passeport auprès de la Gendarmerie de secteur : VILLEREST, 650 rue de Montagny - 04 77 68 16 44

Recensement militaire

Les jeunes né(e)s en 2005 doivent se faire recenser en Mairie, courant 2021 dans le trimestre civil de leurs 16 ans. Demande obligatoire pour obtenir l'attestation de recensement exigée pour toute inscription aux examens scolaires, permis de conduire, concours.

Pièces à fournir : livret de famille des parents, pièce d'identité du jeune en cours de validité, un justificatif de domicile et la présence du jeune ou d'un parent.

+ d'infos sur <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>

Conciliateur de justice

<https://www.conciliateurs.fr/>

Dominique MARTINEZ est conciliateur de justice sur notre canton.

Ses permanences :

- Mairie de Perreux :
- 1er mardi du mois de 14h à 16h – 04 77 72 70 70
- Mairie du Coteau :
- 1er mercredi du mois de 14h à 16h – 04 77 67 05 11

dominique.martinez@conciliateurdejustice.fr

Elections

Inscription en Mairie, muni d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile, vous avez jusqu'au sixième vendredi avant le scrutin pour vous inscrire, ou nous faire part de vos modifications : changement d'adresse, d'état civil, etc...

Vous pouvez vérifier votre situation électorale sur internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

A noter : les élections départementales et régionales auront lieu le même jour en 2021 (vote par procuration à établir auprès de la gendarmerie ou d'un commissariat de police).

AUTRES DEMANDES : Où s'adresser ?

Extrait de casier judiciaire

- Casier judiciaire national 44317 NANTES CEDEX 03 ou imprimé disponible sur www.cjn.justice.gouv.fr

Certificat d'hérédité

- Chez le notaire.

Certificat de nationalité

- Greffe du Tribunal Judiciaire du domicile

Autorisation de sortie du territoire : Imprimé Cerfa n° 15646*01 téléchargeable sur www.service-public.fr

Cette autorisation concerne tous les mineurs qui voyagent à l'étranger sans être accompagnés de leurs parents. Un arrêté précisera le modèle du formulaire ainsi que la liste des pièces d'identité admises pour le parent signataire. Aucune démarche n'est à effectuer en mairie.

Sites internet utiles

www.service-public.fr

Le site officiel de l'administration française : connaître vos droits, effectuer vos démarches.

www.ants.gouv.fr

Guichet dématérialisé de la Préfecture : demande de carte grise, pièce d'identité, visa, etc.

www.loire.gouv.fr

Site internet de la Préfecture de la Loire

www.antai.gouv.fr

Guichet dématérialisé pour le traitement automatisé des amendes et infractions

<https://timbres.impots.gouv.fr/>

Site sécurisé pour l'achat de timbres fiscaux électroniques

www.legifrance.gouv.fr

La loi en ligne : consultation des textes de lois

LAYALI



GASTRONOMIE LIBANAISE

RUE JEAN JAURES - ROANNE

COMMANDES
06 20 33 51 12



GOUTEZ DES
SAVEURS
DIFFÉRENTES



PROSPECTIVE FINANCIERE

CONSEQUENCES DU COVID-19 SUR LES FINANCES COMMUNALES

La pandémie liée au COVID-19 a eu des conséquences de premier ordre sur les finances communales.

Immédiatement, il a été question de pertes de recettes, notamment celles des locations de salles. On peut considérer qu'il s'agit de pertes sèches car même si une location est reportée, elle empêche la tenue d'une autre manifestation. Au final, les recettes « non encaissées » liées à l'annulation des locations de salles s'élèvent à près de 45 000 € pour l'année 2020, ce qui représente une somme considérable sur le budget de fonctionnement de notre commune.

Dans un second temps, la commune a multiplié les initiatives pour développer des solidarités nouvelles, maintenir les services publics puis les adapter aux contraintes sanitaires. Ces aménagements ont nécessité une réorganisation du travail du personnel et en partie, l'embauche d'une seconde personne pour aider au travail des personnels éducatifs à l'école.

Les dépenses liées aux consommables d'hygiène (essuie-mains, savon) ont augmenté de plus de 40 % par rapport à l'année 2019 et ce, malgré les 2 mois pendant lesquels l'école est restée fermée.

Le prestataire de services assurant le nettoyage a été contraint d'appliquer, depuis la réouverture de l'école, un surcoût à hauteur de 8,40 € TTC par jour. Le fournisseur de repas scolaires, compte tenu de la baisse du nombre de couverts établi contractuellement, a facturé un surcoût de 500 € TTC pour la période du 11 mai au 18 juin 2020.

Enfin, la municipalité a souhaité offrir deux masques réutilisables à chacun de ses habitants. L'opération s'est élevée à 2 625 € TTC.

Le troisième impact qui semble se profiler est lié aux partenaires de la commune comme Roannais Agglomération. En effet, l'agglomération a développé des politiques de soutien importantes à destination des acteurs économiques, financées par les circuits budgétaires classiques. Une nouvelle hiérarchisation des dépenses devrait donc s'imposer avec un regard accru sur la préservation des investissements à l'efficacité avérée.

Enfin, avec une période d'inertie de deux mois, la commune ne peut mesurer les recettes liées aux droits de mutation (taxes perçues lors de chaque vente immobilière) qui lui reviendront.

PROSPECTIVE FINANCIERE

Avec les bouleversements et réformes rencontrés par les finances publiques ces dernières années, la prospective budgétaire est un enjeu majeur pour la nouvelle municipalité.

Aussi, tout au long de l'année, les élus s'affairent à élaborer les budgets à venir en évaluant les ressources de la commune, analysant sa situation fiscale afin de construire un programme d'investissements pluriannuel.

Cette réflexion est essentielle pour anticiper et tenter de se protéger de diverses contraintes financières auxquelles les collectivités territoriales font face : réduction des ressources fiscales et des dotations de l'État, processus de péréquation, marges bancaires sur les emprunts, etc.

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) prend en compte tous les investissements nécessaires à la prévention, au développement ou la réparation du patrimoine de la commune. Il permet de disposer d'une vision à long terme, favorise une bonne planification des projets et une connaissance solide des sources de financement.

Le budget est adopté au plus tard le 15 avril chaque année (sauf exceptions), pour l'année civile, à l'issue d'un long processus démocratique. De nombreux acteurs œuvrent à son élaboration (élus, services municipaux et Trésorerie), ou influent sur ce dernier (partenaires institutionnels comme Roannais Agglomération, syndicats auxquels la commune adhère comme le Syndicat Intercommunal d'Électricité de la Loire). **Idéalement, le vote du budget devrait s'effectuer avant qu'il ne s'applique. Cependant, le montant des dotations allouées par l'Etat sont connues bien après le 1^{er} janvier.**



- Phase de préparation :

Lors de leurs travaux, les commissions communales font remonter les besoins et émettent des souhaits de réalisations. Les services municipaux dressent la liste des charges de fonctionnement.

- Phase de prospective :

Le conseil municipal, priorise les projets, recherche les financements et définit les orientations générales (par exemple volonté de stabiliser les charges de fonctionnement).

- Phase d'arbitrage :

Chaque année, lors d'un débat d'orientations budgétaires, les élus entérinent les priorités, qui seront définitivement arbitrées par le vote du budget. Les informations issues de la comptabilité des dépenses déjà engagées au 1^{er} janvier de l'exercice sont prises en compte.



Vous souhaitez vendre votre bien immobilier ou vous êtes en recherche ...

**contactez-moi
au 07 72 44 64 28**

- Estimation de votre bien
- Mise en valeur de votre bien
- Vente
- Recherche
- Accompagnement



10 place du Marché • 42300 ROANNE • 04 77 72 50 56
www.virginiegillesimmobilier.fr

ÉTAT CIVIL



Alice



Joséphine



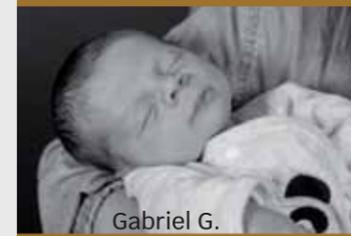
Giulia



Lewen



Gabriel H.



Gabriel G.



Brewen



Eden



Victoire

NAISSANCES

Sandro FAVI
22 janvier 2020

Gabriel GRAIL
7 février 2020

Brewen MATHIEU
12 février 2020

Alice BESVILLE
3 avril 2020

Giulia WOJCIECHOWSKI BONNEFOND
13 avril 2020

Gabriel HONORÉ MILLET
21 juin 2020

Joséphine GIRERD
23 juillet 2020

Lewen PATARD
25 août 2020

Victoire FERNON
18 novembre 2020

Eden THOMAS JEAMPIERRE
7 décembre 2020

Naël CHAMBOST
13 décembre 2020

PARRAINAGE CIVIL

Sacha BARRAUD
26 septembre 2020

MARIAGES

M. TESTA Jonathan
Mme CHAIZE Brigitte
29 août 2020

M. AUROUX Mathieu
Mme BEC Jacinthe
3 octobre 2020

M. CHAMBOST Jonathan
Mme DESSERTINE Audrey
7 novembre 2020

PACS

M. GRETOUCE Ralph
Mme MAURIN Mélissa
27 octobre 2020

De nouveaux élus pour le Conseil Municipal d'Enfants (CME)

Dans un contexte particulier lié à la crise sanitaire et aux contraintes imposées, la municipalité a souhaité maintenir les élections du nouveau CME. Il a été décidé d'un renouvellement partiel des élus puisque les anciens conseillers n'ont pas pu terminer leur mandat et leurs projets, aucune réunion du conseil n'ayant pu se tenir depuis le début de la pandémie. En accord avec les enfants et après échanges avec les parents, la commission « Enfance – Jeunesse », sous la responsabilité de la 1^{ère} adjointe Karine Mathey, a décidé de prolonger le mandat des conseillers sortants qui le souhaitent pour une année supplémentaire et d'organiser des élections pour désigner 6 nouveaux élus de la classe de CM1.

Exceptionnellement, en raison des contraintes sanitaires et du plan Vigipirate « alerte maximale », les élections se sont tenues le jeudi 19 novembre dans l'enceinte de l'école. Ce sont les jeunes élus toujours en place dans le CME qui ont procédé à l'organisation des élections et du dépouillement, sous le contrôle de M. le Maire et des Adjointes. Munis de leur carte officielle d'électeur, les 60 enfants des classes de CE et CM ont voté dans l'isoloir, avant de déposer leur enveloppe dans l'urne. Au préalable, tous les candidats avaient proposé des projets et fait « campagne » auprès de leurs camarades pendant la classe depuis 3 semaines.

Au final, les 6 nouveaux conseillers municipaux sont : Juliette Vachot, Rose Perret, Charlotte Daval, Sacha Cateland, Faustine Montet et Célian Fazekas. Ils rejoignent les élus qui ont souhaité poursuivre leur mandat : Jules Serraille, Noam Ferret, Thaïs Chagnon, Lucie Courtuat, Priscilla Cuello et Zoé Perard. Une cérémonie officielle de remise de l'écharpe tricolore, en présence des parents, a été organisée le 8 décembre, à la salle des fêtes, dans le respect strict des contraintes sanitaires. M. le Maire a expliqué aux jeunes élus l'importance de leur fonction, la responsabilité qu'ils ont en tant que conseiller municipal. Il a salué leur engagement municipal et pour la vie de leur commune et les a remerciés pour les projets déjà proposés.

DÉCÈS

Madame JUNET
née DEMURGER Jacqueline
16 avril 2020

Monsieur NONY Henri
12 septembre 2020

Madame FARGEOT
née FAVIER France
7 novembre 2020

Monsieur LANDRY Jean
19 novembre 2020

LES ASSOCIATIONS

TENNIS CLUB BOISSET

Un tout nouveau club vient de prendre la gestion du Tennis de Saint-Vincent-de-Boisset. Le TENNIS CLUB BOISSET vous souhaite la bienvenue.

Nous vous rappelons les nouveautés 2020, à savoir :

- Création d'un site internet.
- Mise en place de la réservation du court en ligne.
- Création d'une page Facebook.
- Création d'un compte Instagram.

Venez nous rejoindre en 2021 avec la mise en place de tournois (enfants et adultes) et diverses animations. Sans oublier notre partenaire Rody à Perreux qui vous offre une remise de 10 %.

Pour tout renseignement, contactez Laurent Martin au 06 18 82 25 64

VOLLEY VINCENTINOIS

Vous souhaitez démarrer ou reprendre une activité sportive accessible dans une ambiance conviviale !

Alors venez tester le volley à St Vincent de Boisset

Entraînements les mardis à la salle de sports de la Chamary à 20h30

contact : Yannick Vavasseur
04 77 62 89 23

Recrute des joueurs et joueuses à partir de 18 ans

CULTURE ET PATRIMOINE EN BOISSET

2019 avait été une année très riche en événements (Exposition Léonard De Vinci, Léonce de Boisset, etc.)

2020 débutait par un changement au sein du bureau de l'association. En effet, André Gouttard a souhaité « passer la main » de même qu'André Méjean et Huguette Barcet. Le 21 février, au cours de l'assemblée générale, le nouveau bureau intégrait deux nouveaux venus, Michel Bernard et Jacques Denis (secrétaire et secrétaire adjoint), André Burthier était nommé président, Roger Chatelard vice-président, Eliane Berthelot restait trésorière et Simone Charrondière devenait trésorière adjointe.

Cette nouvelle équipe a pu mener à terme quelques projets malgré les confinements :

Les 21 et 22 février, l'exposition De Vinci a été proposée à Commelle-Vernay.

La rando CPB a eu lieu le 25 juin à Cublize, le déplacement à Vulcania le 11 octobre.

Que nous réserve 2021, année qui correspond au 20ème anniversaire de CPB ?

BOISSET BASKET CLUB

Comptant dans ses rangs une cinquantaine de licenciés, le Basket-Club de BOISSET défend ses couleurs rouges et blanches sur les terrains de basket-ball du Roannais et parfois au-delà. Notre club continue d'attirer tous les ans de nouveaux joueurs, preuve d'un certain dynamisme et d'une ambiance conviviale malgré un nombre de licenciés réduit. La volonté permanente d'offrir aux joueuses et aux joueurs un encadrement de qualité, fait partie des priorités de l'association.

Les valeurs de notre club sont restées les mêmes depuis sa création en 1967 : l'humilité, établir des liens d'amitié, de convivialité, tout en gardant à l'esprit que le basket-ball n'est qu'un sport. Ce pourquoi les notions de respect, de loyauté mais surtout de plaisir doivent rester les maîtres-mots de notre passion commune.

Le club remercie ses supporters, tous les sponsors qui nous aident financièrement et matériellement tout au long de la saison, ainsi que les bénévoles qui donnent beaucoup de leur temps pour que toutes et tous puissent pratiquer leur passion dans les meilleures conditions.

Un appel est d'ailleurs lancé à toute personne de bonne volonté qui souhaiterait s'investir d'une façon ou d'une autre dans la vie du club. Car ne l'oublions pas, une association vit grâce aux bénévoles qui l'animent ! Nous encourageons également tous les jeunes à venir à notre rencontre pour découvrir notre sport car n'oublions pas que l'avenir d'une association sportive et donc sa pérennité (en étoffant plus tard les rangs des équipes séniors) passe par eux !

Le club remercie également les municipalités de Notre-Dame-de-Boisset, de Saint-Vincent-de-Boisset et les Comités des Fêtes pour leur soutien et la mise à disposition des installations sportives via le SIVU.

Notre petite association est, comme beaucoup d'autres organisations, durement touchée par la crise du COVID-19; en effet, toutes nos dépenses annuelles ont été effectuées, mais nous n'avons pu encaisser aucune recette (soirée, concours de pétanque, etc.).

N'hésitez pas à nous soutenir, en participant à nos futurs événements, suivez-nous sur Facebook pour en savoir plus. Vous pouvez également faire un don à l'association si vous souhaitez nous soutenir financièrement.

Merci et à tous, et au plaisir de vous revoir très prochainement (on l'espère) sur les terrains!

Rejoignez-nous sur Facebook et sur notre site : www.boissetbc.clubeo.com

JUDO JUJITSU BOISSET

Judo Jujitsu Boisset est une association sportive Loi 1901, affiliée à la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées. L'association a été créée en 2019 et compte une trentaine d'adhérents

Le Bureau est constitué de :
Jean Jacques SEIGNON Président
Karine THEPIN Trésorière
Victor SEIGNON Secrétaire

■ Horaires

Lundi 19H30-21H00, Judo, Jujitsu, Jujitsu Brésilien à partir de 15 ans.

Mardi 17H30-18H15, Baby Judo (2015, 2016)

Mardi 18H30-20H00, Mini Poussins, Poussins et Benjamins 1 (de 2014 à 2010)

Vendredi 18H30-20H00 Jujitsu, Self Défense à partir de 13 ans

Vendredi 20H00-21H30 Benjamins 2, Minimes, Cadets, Juniors, Séniors, Vétérans (Jusqu'à 2009)

3 Cours gratuits au cours de la saison

Nous acceptons les Pass Régions, les chèques vacances, les coupons sportifs - Facilités de paiement

Contact : 06 01 48 02 62

mail: judojujitsu-boisset@gmail.com

■ Sport Bien Être

Judo Jujitsu Boisset a obtenu son adhésion à la plateforme Sport Santé 42 et est donc inscrit sur l'annuaire sport santé-sport bien être régional Auvergne Rhône Alpes dans la catégorie Sport Bien Être.

Sport Bien Être est défini comme :

Une activité physique adaptée aux limitations minimales ou sans limitation fonctionnelle de la personne ; durée illimitée et renouvelable. Constitué de groupes de publics mixtes

Donc Sport Bien Être s'adresse à toute personne éloignée de la pratique sportive, sédentaire, de tout âge et atteinte ou non d'une pathologie chronique, qui souhaite débiter ou reprendre une activité sportive.

les lundis de

9H à 10H Ateliers Sport Bien Être tout public jusqu'à 60 ans

10H à 11H Ateliers Sport Bien Être Séniors à partir de 60 ans

11H à 12H Ateliers Sport Bien Être tout public jusqu'à 60 ans

les vendredis de

De 18h30 à 21H30 (pour la pratique douce du Jujitsu, Self défense et du judo)

■ Cours Particuliers

Pour la 1^{ère} année, Judo Jujitsu Boisset propose des cours particuliers de self défense.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements au 06 01 48 02 62,

ou par mail judojujitsu-boisset@gmail.com

LA TROUPE DU COLOMBIER

La suite... n'aura pas lieu ! La gestion de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et les nombreuses contraintes mises en place pour limiter les contaminations (confinements, couvre-feu, limitation des rassemblements, fermeture des salles...) nous obligent à prendre une décision difficile : notre spectacle 2021 ne pourra pas avoir lieu. Vous êtes déçus ! Nous partageons votre déception et plus encore...

Cette situation nous contrarie énormément car des associations comptaient sur notre partenariat. Mais force est de constater que depuis 8 mois, nous ne pouvons pas nous réunir et travailler sereinement. Nous ne sommes pas en mesure de remplir notre part du contrat : faire en sorte que nos liens « fusionnels » qui nous transcendent sur scène nous permettent de partager avec vous une expérience unique, autour de cette joie d'être ensemble, vous proposer un spectacle de qualité et vous procurer du plaisir et du rire. Une décision terrible et difficile à prendre : nous ne nous produirons sur aucune scène en 2021 !

Cette décision nous amène à vous faire une proposition : vous le savez, les ressources des associations pour lesquelles nous jouons habituellement sont très durement touchées. Et pourtant, leurs actions sont vitales. Aussi, nous vous proposons de reverser l'intégralité des préventes de nos représentations avortées à nos associations partenaires pour les accompagner, malgré tout, et les aider autant que possible à traverser cette période de grandes turbulences. Merci d'avance pour votre générosité, que nous porterons avec plaisir auprès de ces associations qui comptent sur notre « mécénat ».

Cependant, si vous le souhaitez, il sera possible d'obtenir le remboursement de vos places. Permanence le samedi 20 février 2021, de 13h30 à 17h30 à la Salle de Fêtes. Venez avec vos places numérotées.

Et pour plus d'informations, un seul numéro : 06 77 50 11 67 Mais surtout, pas d'inquiétude, nous reviendrons sur les planches avec un nouveau projet pour 2022.

Prenez soin de vous et de vos proches

La Troupe du Colombier

LES ASSOCIATIONS

FNACA

En 2020, l'assemblée générale n'a pas pu avoir lieu. Nous avons seulement vendu les cartes et les calendriers aux adhérent(e)s. Aucun vote n'a été organisé donc le bureau reste le même jusqu'à une prochaine date où une assemblée générale pourra être organisée dans de bonnes conditions sanitaires.

Le bureau 2020/2021 inchangé :

Présidents d'honneur

M. David DOZANCE

M. Hervé DAVAL

M. Dominique MAYERE

Président : M. Pierre SAYET

Vice-président : M. Jean-Jacques VILLECHAISE

Trésorier : M. Roger POYET

Adjoint : M. Yves LEROUX

Secrétaire : Mme Monique BAPTISTE

Adjointe : Mme Lucienne THEVENET

Juridique : Mme Marinette DUBREUIL

Adjoint : M. Yves ROCLE

Portes drapeau : M. Roger DETOURNEL, M. Jean PENEL,

M. Robert SEIVE

Pour les rencontres 2020/2021, nous prévoyons les dates suivantes :

- Commémorations du 19 mars 2021 dans les 3 communes
- Marche le mardi 20 avril 2021 à St Vincent de Boisset
- Cérémonie du souvenir le 8 mai 2021 dans les 3 communes
- Pique-nique le mardi 8 juin 2021 à St. Vincent de Boisset (A voir)
- Voyage du 24 au 27 août 2021 (en étude)
- Assemblée Générale le mardi 28 septembre 2021, à Notre Dame de Boisset, avec à 13 heures 30 : repas convivial pour tous.

LE SOU DES ECOLES DE SAINT VINCENT DE BOISSET

Le sou des écoles est une association gérée par des parents bénévoles, qui organise des manifestations permettant de financer, en partie, les activités et autres sorties des enfants de l'école.

En cette année particulière marquée par la pandémie de Covid-19, le Sou des écoles a vu le calendrier de ses manifestations perturbé, en particulier nous avons été contraints d'annuler au dernier moment notre marche « la Vincentinoise » qui aurait dû avoir lieu le 15 mars 2020, ainsi que le marché de Noël organisé chaque année à la grange de la Chamary avant les vacances de Noël.

Pour autant, le bureau du sou des écoles, dont la composition n'a pas évolué depuis l'an dernier, n'a pas voulu baisser les bras et s'est adapté à la situation en proposant des activités inédites.

Parmi celles-ci, notons la vente de 250 brioches de la boulangerie Prost à Pradines le vendredi des vacances de la Toussaint et la vente d'huitres du bassin d'Arcachon et de vin blanc pour la période des fêtes de Noël. Nous en profitons pour remercier tous les participants, parents d'élèves, familles, habitants de la commune qui ont soutenu ces activités exceptionnelles.

Cette année s'est aussi démarquée par le départ d'une enseignante emblématique de notre école, Mme Nicole Malzieu qui, après 30 ans de bons et loyaux services, a pris une retraite bien méritée. C'est dans une ambiance, malgré le contexte sanitaire, conviviale et émouvante que nous avons pu lui dire au revoir le 3 juillet 2020.

D'autres activités ont heureusement pu être maintenues et rencontrent toujours un franc-succès. Le calendrier de l'école avec les photos des classes qui ont pu être prises juste avant l'obligation de porter le masque pour les enfants dès 6 ans. Le Noël à l'école avec un spectacle de magicien pour les enfants par groupes d'âge et le repas gourmand de Noël organisé par la mairie au réfectoire pour tous les élèves.

Les membres du Sou des Ecoles remercient chaleureusement la municipalité, les enseignantes, la Soupe Au Caillou, ainsi que tous les parents pour leur soutien.

COMPOSITION DU BUREAU du sou des écoles :

Président d'honneur : Hervé Daval

Président : Patrice Renoux

Vice-présidente : Emilie Da Silva

Trésorière : Angélique Chapon

Vice-Trésorière : Lucie Chagnon

Secrétaire : Régis Combe

Vice-secrétaire : Candide Fazekas

Paroisse Saint Claire Communauté chrétienne St Vincent de Boisset

www.paroissesainteclair.com
sainteclairentreloireethins@gmail.com
04.77.68.37.39

Quelques informations :

Tout d'abord nous remercions le Père TAPSOBA qui malgré la lourde charge avec ses 12 églises vient célébrer une messe tous les 2 mois (malgré le manque de prêtres).

Pour ce qui concerne baptêmes, catéchisme, mariages et funérailles : contacter la Cure du Coteau au 04.77.68.37.39.

Pour les intentions de messe : contacter M. André MEJEAN au 04.77.62.01.94.

Pour l'église : Mmes CLERET et FURNON et M. MEJEAN, de l'équipe d'animation paroissiale au Coteau

Meilleurs vœux pour 2021 et surtout bonne santé à tous.

Familles Rurales

L'association Familles Rurales Saint Vincent de Boisset, Notre Dame de Boisset et Pradines propose différentes activités.

Le portage de repas à domicile (repas froid à faire réchauffer) pour tout contact : Mme Dechavanne Dominique au 06 20 45 09 81 ou afrpradinesboisset@famillesrurales42.org

Or contraintes sanitaires « Covid », nous proposons :

- De la gymnastique adulte douce et tonic à la salle des fêtes de Notre Dame de Boisset. Mme Chatton Marie Claude en est la référente, vous pouvez la joindre sur afrgym@gmail.com.
- Une animation festive tous les deux ans en moyenne sur Saint Vincent.
- Un après-midi récréatif pour les enfants
- Un goûter animé pour les anciens membres de notre association.

Le bureau est constitué de Mme Ducrot Emilie (présidente), Mme Dechavanne Dominique (vice-présidente et responsable portage de repas), Mme Serraille Chantal (trésorière), M. Jonnier Alain (vice trésorier), Mme Jonnier Régine (Secrétaire), Mme Ducrot Maryse (vice-secrétaire et responsable des voisineuses). De nombreux bénévoles aident aussi à la réalisation des activités. Nous espérons vivement que, même dans ce contexte particulier, vous saurez profiter de cette nouvelle année et que nous nous retrouverons très vite et nombreux à nos futures animations.

COMITÉ DES FÊTES

Suite à une année 2020 très compliquée, le comité des fêtes n'a pu organiser que son concours de belote en début d'année. Malheureusement pour les autres manifestations, les conditions sanitaires n'ont pas permis de les assurer. Nous espérons pouvoir les mettre en place en 2021, et nous comptons sur vous pour nous soutenir en y participant.

Ball-trap : 29-30 Mai

Vide-grenier : 19 Septembre

Nous poursuivons les locations de matériel. Pour cela, il faut contacter Bernard VALLAS, les soirs à partir de 19h30 au 06.77.85.47.64. Nous vous rappelons également que la pêche aux étangs de la Chamary sera ouverte du 01 Mars au 31 Octobre 2021. Si vous êtes intéressés, joindre Éric FEUGERE au 06.40.76.16.46. Merci à tous...

COMPOSITION DU BUREAU :

Président : W. VILLECHAISE

Secrétaire : M. FRADIN

Vice-président : B. VALLAS

Secrétaire adjoint : J.P. PAJOT

Trésorier : M. BARCET

Responsable matériel : B. VALLAS

Trésorier adjoint : R. RABOUTOT

Responsable pêche : E. FEUGERE

Responsable pêche : J. BRUN

PATRIMOINE La Maison des Sœurs

André Méjean, originaire du midi, est un homme discret. Il n'en est pas moins un érudit qui, grâce à sa passion pour la recherche historique, nous a permis de découvrir le passé de son village d'adoption St Vincent de Boisset. C'est la raison pour laquelle Jean-Luc Reynaud, alors qu'il était maire de la commune lui a remis le 10 Janvier 2020 la Médaille d'Honneur de la ville. Pour le faire mieux connaître auprès des Vincentinois nous l'avons rencontré.

André, d'où tiens-tu cette passion des recherches historiques ?

Dès mon enfance, à l'école, j'ai aimé l'histoire et la géographie. Arlésien d'origine, j'allais voir travailler les archéologues dans ma ville et je me rendais souvent au Museon Arlaten d'Arles. Habitant le quartier des Alyscamps, les tombes gallo-romaines à proximité n'avaient plus de secret pour moi. Elles étaient en effet le terrain de jeu favori des enfants. Après mon service militaire au cours duquel j'y appris le code morse, j'intégrais l'école de police. Membre de l'équipe de Rugby d'Arles XIII j'ai demandé à intégrer le commissariat de police de Roanne compte tenu des performances de l'équipe locale ! Pourtant après ma spécialisation dans la Radio je n'ai pas eu l'occasion d'y jouer ! Je devins par contre chef du centre radio de la police roannaise coordonnant les appels au 17, les relations avec la préfecture et les mouvements entre les compagnies de police.

Cette passion tu l'as mise très tôt au service de l'histoire de la commune, peux-tu nous préciser ce qui a motivé tes recherches ?

Mon épouse Claudette est Vincentinoise. Ses grands-parents Edouard et Marie Françoise habitaient et travaillaient au château alors propriété d'un notaire Maître Dusauzey. Lui était cocher, jardinier, agent d'entretien et elle cuisinière aussi leur fils Henri fut dénommé « Seigneur de Saint Vincent » au service militaire ! Ils acquièrent la maison située à proximité de l'église en 1920 et leur fils s'y installa après son mariage, maison répertoriée comme la plus ancienne du village d'après mes recherches. Lorsque nous avons intégré la maison en 1966 l'exploration de son grenier m'a fait découvrir des archives qui ont excité ma curiosité d'historien : son acte de vente en 1676 à M. François Courtin, des documents importants concernant le duc de Cadore, un manuscrit d'intention de messe pour la Saint Sébastien datant du XII^e-XIII^e siècle, une vente de propriété d'un domaine d'un dénommé Papot datant de 1555 d'où mon désir d'approfondir tout cela.

Comment procèdes-tu dans tes recherches ?

Avec patience et détermination car il fallait se déplacer et rencontrer les gens pour avoir des informations. Les archives municipales, paroissiales et départementales sont pleines d'informations qu'il faut savoir trouver, les particuliers aussi. Ainsi en rendant visite à une des propriétaires du château de Bussière j'ai eu en main un document de 1376 dans lequel figurait l'achat d'une vigne par Guillaume de Bussière, Seigneur de Notre Dame de Boisset, en la paroisse de Saint Vincent, document qui figure dans mon livre « Saint Vincent à travers les siècles ». J'ai pu également photographier un tastevin que m'a montré un descendant parisien de la famille Dansard datant du XIX^e siècle. La numérisation des archives a bien sûr grandement facilité les recherches.

Je m'intéresse aussi à la généalogie familiale. Ainsi j'ai pu, grâce à des recherches approfondies, retrouver les traces du demi-frère de mon père, issu d'un remariage après divorce, qu'il ne connaissait pas et les faire se rencontrer 60 ans après sa naissance.

Bien des recherches restent à faire pour cet homme curieux et attentif à l'écoute de l'Histoire.

Ancienne dépendance du Château de St Vincent, cette maison a plusieurs siècles d'existence étant déjà mentionnée sur le cadastre de 1819. Héritée par son épouse, nièce du Marquis de St Vincent, le Duc de Cadore, ancien ministre de Napoléon Bonaparte, en était propriétaire. Située à proximité de la cure, sa particularité est de posséder un puits intérieur situé dans le hall d'entrée du bâtiment.

Au début du XIX^e siècle, notre village n'avait pas d'école, l'aide aux personnes en détresse et l'accès aux soins dépendaient largement de la charité. Le curé de St Vincent, Jean Marie Didier, sollicita le Duc pour y implanter une communauté religieuse. Celui-ci accepta et fit établir une convention sous seing privé pour son occupation à titre gratuit pour une durée de 29 ans où il est précisé : « M. le curé emploiera la dite maison, jardin, la terre à un établissement de religieuses et non à d'autres fins, il les entretiendra en bon état et sans dégradation. Il y fera toutes les réparations que bon lui semblera ». La congrégation des sœurs de St Joseph de Lyon, créée en 1650 au Puy en Velay, s'y installa le 19.11.1825. Le bâtiment devint ainsi la « Maison des Sœurs ». La mission sociale de cette communauté était l'éducation des jeunes filles dans les écoles et les soins aux malades. En 1853 le Duc de Cadore, voulant assurer la continuité de la présence des sœurs dans le village, en fit don « avec la charge d'entretenir une maison d'école dirigée par les sœurs de St Joseph ». Cette école qui accueillit filles et garçons pendant des décennies resta en fonction jusqu'à l'ouverture d'une école laïque.

Après la loi de séparation de l'église et de l'état de 1905, les sœurs poursuivirent l'enseignement du catéchisme, les soins aux malades et l'entretien de l'église. Elles gardaient les enfants pendant les vacances scolaires et assuraient le jeudi après-midi des activités diverses telles que coutures et broderies pour les jeunes filles. Elles hébergèrent également pendant la guerre des enfants en situation précaire. La dernière sœur, Marie-Victor, quitta définitivement les lieux en 1970. Le conseil paroissial géra le bâtiment sous l'égide des curés successifs les Pères Migeat, Pauze et Captier et fit transformer les salles de classe pour en faire des salles de fêtes, de réunion de famille, de théâtre et de cinéma.

En 1992 à l'initiative de Jean-Luc Reynaud, ancien maire de St Vincent de Boisset, la commune devint propriétaire de la Maison des Sœurs tout en laissant la jouissance de 3 salles au conseil paroissial. Lors de son inauguration le Maire déclara « Tous les documents d'archives font références à la Maison des Sœurs, aussi en accord avec les représentants des associations et le souvenir populaire, il a été décidé de conserver cette dénomination ».

Suite à un incendie le 8 Octobre 1993 qui ravagea une partie des bâtiments, le conseil municipal décida de procéder à sa reconstruction et à l'agrandissement de la partie centrale pour en faire une véritable salle des fêtes. Une mise en valeur de la croix des Rameaux compléta ces travaux. Inaugurée en 1995 par Pascal Clément, ministre des relations avec le Parlement, la Maison des Sœurs fut mise à disposition des habitants et des associations. Pour célébrer cette renaissance, Jean Chaize fit don à la commune en 1996 d'une statue de St Vincent en pierre de Bourgogne sculptée par les moines de l'Abbaye de Clairval à Flavigny-sur-Ozerain. Depuis cette maison continue d'accueillir, à la satisfaction de tous, de nombreuses manifestations telles que repas de mariage, repas des Séniors, représentations théâtrales du Loisirs Club, conférences, réunions municipales... Elle fait définitivement partie de notre patrimoine au sein du magnifique Parc de la Chamary.

Article rédigé grâce à la précieuse collaboration d'André Méjean.

INFORMATIONS EXTERNES

Service Public d'Assainissement Non Collectif - SPANC Vidange toutes fosses :

Pour un fonctionnement optimal, votre système d'assainissement non collectif nécessite un entretien régulier. Les opérations de vidanges ne peuvent être réalisées que par un professionnel agréé.

Professionnel agréé

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif de Roannaise de l'Eau vous propose un service d'entretien professionnel et agréé pour vous accompagner.

Tarifs réduits

Le SPANC permet aux particuliers de bénéficier de tarifs de groupe soit une économie de 30% par rapport à une demande individuelle.

Exemple de prix pour la vidange programmée d'une fosse toutes eaux de 3 000 L : 275,55 € TTC

Service de qualité

Adhérent à la charte Quali'ANC, le SPANC s'engage pour un service et un assainissement de qualité en roannais.

Les rendez-vous sont effectués dans le strict respect des gestes barrières.

Retrouvez tous nos conseils pour l'entretien de votre installation sur www.roannaise-de-leau.fr



ROANNAISE DE L'EAU – CONTACT SPANC
Tél : 04 77 68 54 31 (choix n°3)
Email : dtechnique@roannaise-de-leau.fr

Roannaise de l'Eau intervient sur la compétence assainissement pour le compte de Roannais Agglomération

Recherche d'un mode d'accueil : une démarche simplifiée

Depuis cette rentrée 2020, une solution simple, moderne et dématérialisée vous est dorénavant proposée pour vous accompagner dans vos recherches de modes d'accueil pour un enfant âgé de moins de 6 ans.

En lien avec le portail Icitoyen de Roannais Agglomération, un nouveau service en ligne vous permet de formaliser votre demande de mode d'accueil qu'il soit individuel (assistant maternel, garde à domicile) ou collectif (crèche, halte-garderie, jardin d'enfant, micro-crèche).

Vous pouvez effectuer cette demande en ligne auprès :

- Du site de Roannais Agglomération (formulaire en ligne, rubrique « icitoyen-mes démarches »)
- Du RIAPE (Relais Information Accueil Petite Enfance) ou du RAM (Relais Assistants Maternels) de la Côte Roannaise /La Pacaudière
- D'une des structures collectives (crèche, halte-garderie, jardin d'enfant, micro-crèche)

- D'exprimer votre besoin en une démarche unique.
- De faire votre demande en autonomie ou d'être accompagné par le RIAPE ou le RAM de la Côte Roannaise.
- Pour une demande d'accueil collectif : de faire votre demande simultanément pour plusieurs structures (3 maximum), d'être informé de l'avancée de votre demande et de la réponse des structures.

En fonction de votre lieu d'habitation, le RIAPE ou le RAM de la Côte Roannaise restent vos interlocuteurs privilégiés pour toute question concernant l'accueil de la petite enfance. Cependant, ils n'attribuent pas de place.

INFOS

Relais Information Accueil Petite Enfance (RIAPE)
2 rue Brison – 42300 Roanne
Contact : 04.26.24.92.51/ riape@roannais-agglomeration.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi : 9h30-12h00/13h00-17h30 (sur rendez-vous)
Mardi : 8h30-19h00
Mercredi : 9h00-12h00/13h00-17h00
Jeudi : 9h00-17h30
Vendredi : 9h00-12h00/13h00-16h00

Relais Assistants Maternels de la Côte Roannaise et de La Pacaudière
Rue Persigny
42640 Saint Germain Lespinasse
Contact: 04.77.64.50.93
Maison Notre Dame - 8 route de Paris
42310 La Pacaudière
Contact: 04.77.64.35.57
ramccr@wanadoo.fr

Icitoyen.fr, un site pour simplifier ses démarches en ligne

Porté par Roannais Agglomération et ses partenaires*, « icitoyen.fr » est un portail pour faciliter les démarches en ligne des habitants des 40 communes. Il répertorie l'ensemble des téléservices existants sur le territoire. D'autres démarches spécifiques aux communes de Riorges, Roanne, Mably, Villerest et Commelle-Vernay ainsi que Roannaise de l'Eau et l'Office de Tourisme sont également présentes.

Un Portail Citoyen a pour objectif de faciliter les démarches des citoyens :

Simplifier la vie des citoyens en leur permettant d'accomplir les démarches à tout moment sans se déplacer.

Simplifier le travail des agents en les débarrassant des tâches répétitives.

Le site icitoyen.fr est une porte d'entrée unique pour apporter un service plus efficient aux citoyens. En ligne depuis le mois d'août, il propose un catalogue de démarches dématérialisées (8 entités + portail global), plusieurs démarches pilotes, la possibilité de se créer un compte, une page pour chacune des communes de Roannais Agglomération. Il s'étoffera de nouveaux services au fil des mois.

*Commelle-Vernay, Mably, Riorges, Roanne, Villerest, Roannaise de l'Eau et l'Office de tourisme

